



Nom obtenu à la naissance pour un enfant né en 1956 hors mariage

Par Domwil

Bonjour

Je suis née en 1956 alors que mon père était encore marié à sa première épouse donc j'étais enfant naturelle ou illégitime à l'époque.

La copie intégrale de mon acte de naissance ne mentionne pas mon NOM de naissance mais dit que j'ai été reconnue par ma mère et LEGITIMEE ensuite par le mariage de mes parents 2 ans plus tard.

A ma naissance et pendant mes 2 premières années, est-ce que je portais le nom de ma mère ?

D'avance merci pour vos réponses.

Par Nihilscio

Bonjour,

L'acte de naissance ne mentionnait jamais le nom de l'enfant. Le nom qui était transmis à l'enfant naturel était celui de son père si celui-ci l'avait reconnu, sinon le nom de sa mère. Le code Napoléon était muet sur la transmission du nom de famille. Sur ce point la coutume de l'Ancien Régime à perduré jusqu'à une date toute récente.

Avant d'avoir été légitimée, vous aviez donc porté le nom de votre mère.

Par Domwil

Merci infiniment pour votre réponse. Je peux enfin mettre en savoir un peu plus sur mon histoire "difficile".

Bonne journée à vous